

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 10 mars 2009, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

09/03/069 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout : 7.9 Assistante greffière – nomination
14.2 Achat d'un véhicule pour le service des travaux publics

ADOPTÉE

09/03/070 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

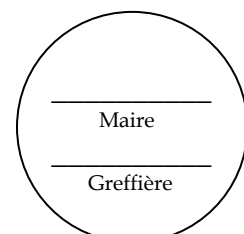
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2009.

ADOPTÉE

09/03/071 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT l'invitation de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour participer au tournoi de golf annuel du maire;



CONSIDÉRANT que tous les profits amassés seront investis dans la modernisation des services et équipements pour la jeunesse de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf du maire de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot qui se tiendra le 15 juin 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 350\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

09/03/072 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET FIMR2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière dans le cadre du volet FIMR2 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour le projet d'analyse comparative des différentes approches pour l'évaluation hydraulique de réseaux de distribution d'eau potable.

ADOPTÉE

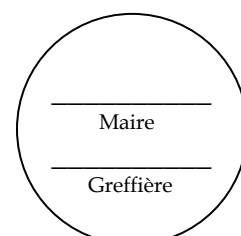
09/03/073 MUR ANTIBRUIT SUR LE PONT GALIPEAULT

CONSIDÉRANT la pétition des propriétaires de condos de L'Île-Bellevue demandant la mise en place d'un mur antibruit sur le pont Galipeault;

CONSIDÉRANT que la Ville a manifesté son intérêt à prendre part aux discussions entre le MTQ et monsieur Jacques Vallières au moment où serait fait le dépôt des principales conclusions des études;

CONSIDÉRANT la tenue d'une rencontre en date du 25 février 2009 entre le MTQ et monsieur Jacques Vallières et ce sans que la Ville n'ait été invitée à y participer;

CONSIDÉRANT les enjeux et l'importance pour la ville de L'Île-Perrot de connaître la position du MTQ sur le sujet.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER au directeur de la direction territoriale de l'Île de Montréal du ministère des Transports du Québec de faire connaître à la ville de L'Île-Perrot, dans les plus brefs délais possibles, les conclusions des rapports d'études sur la faisabilité d'un mur antibruit sur le pont Galipeault et des coûts qui y sont associés.

ADOPTÉE

09/03/074 GRATUITÉ DE LA SALLE VAUDREUIL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE

CONSIDÉRANT la lettre de l'OSBL « Delta Waterfowl » datée du 11 février 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFRIR la gratuité de la salle Vaudreuil du centre communautaire Paul-Émile-Lépine dans le cadre du souper/encan annuel que tiendra l'organisme « Delta Waterfowl » le 25 avril 2009 dans le but d'amasser des fonds pour l'organisation qui a pour objectif de protéger les marais et l'espèce sauvage, (canard, bernache, oie blanche) à travers l'Amérique du Nord.

ADOPTÉE

09/03/075 SUBVENTION – REPAS PARTAGÉS

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'organisme « Repas partagés » en date du 24 février 2009 à titre de commandite pour leur 15^e anniversaire.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'appuyer cet organisme.

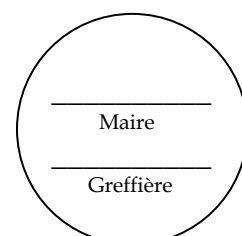
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFRIR à titre de subvention, le vin aux bénéficiaires et aux bénévoles.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE



09/03/076 SUBVENTION – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'école secondaire du Chêne-Bleu en date du 10 février 2009 pour des élèves ayant mis du temps, de l'acharnement et de l'assiduité dans leurs études;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'appuyer financièrement cette école.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER deux subventions au montant de 250,00\$ chacune à l'école secondaire du Chêne-Bleu dans le cadre des activités qui auront lieu le 27 juin 2009.

ADOPTÉE

09/03/077 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement des assurances collectives telles que proposées par « Desjardins Sécurité Financière » au 1^{er} mars 2009.

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat ou tout document inhérent à ce contrat.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général.

ADOPTÉE

09/03/078 RETRAITE DE MONSIEUR NELSON LALONDE

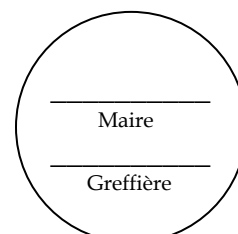
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFICIALISER la retraite de monsieur Nelson Lalonde en tant que concierge et ce rétroactivement au 16 février 2009.

DE REMERCIER monsieur Lalonde pour les services qu'il a rendus durant toutes ces années et de lui souhaiter un franc succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE



09/03/079 PRÉPOSÉES AU PRÊT – AJOUT D’HEURES DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire d’ajouter des heures de service à la bibliothèque municipale et plus particulièrement au comptoir de prêt;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice de la bibliothèque daté du 5 janvier 2009 et portant le numéro 09-BI-01.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D’AJOUTER un total de 9hres/semaine de service supplémentaire à la bibliothèque municipale;

DE RÉPARTIR les heures de la manière suivante :

Préposée	Ajout
NABELSI Jacqueline	4 h
DUFRESNE Ginette	0,5 h
CADIEUX Carole	4,5 h
Total	9 h

QUE ces ajustements soient rétroactifs au 8 février 2009.

QU’une lettre d’entente à intervenir entre le Syndicat et la Ville soit préparée en conséquence.

ADOPTÉE

09/03/080 HORTICULTEUR PAR INTÉRIM – EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU FLAMAND

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 24 février 2009.

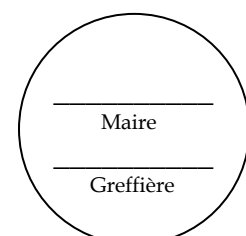
IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D’EMBAUCHER monsieur Mathieu Flamand en tant que préposé à l’horticulture avec le statut de salarié à temps partiel pour une période de 30 semaines, soit du 6 avril 2009 au 30 octobre 2009.

QUE dans le cadre de ses fonctions, monsieur Flamand comblera de façon intérimaire le poste cadre d’horticulteur, le tout conformément à l’article 37.01 de la convention collective de l’Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE



09/03/081 PRÉPOSÉS AU TRAVAIL GÉNÉRAL DE LA VOIRIE - EMBAUCHE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER les personnes suivantes en tant que préposés au travail général de la voirie avec le statut de salariés temporaires, conformément aux dispositions de l'article 5.06 b) de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800 actuellement en vigueur.

- Monsieur Jean-Jacques Bédard
- Monsieur Johnny Brown
- Monsieur Dominique Gagnier
- Monsieur Jean-Philippe White

QUE la période d'embauche est du 14 avril 2009 au 2 octobre 2009.

ADOPTÉE

09/03/082 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 28 FÉVRIER 2009

IL EST

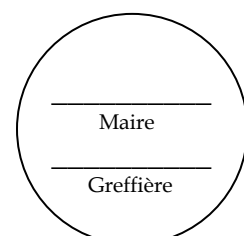
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 28 février 2009, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 2 056 207,24\$.

ADOPTÉE

09/03/083 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 603 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ET DE RECONSTRUCTION DES OUVRAGES DE VOIRIE SUR LA 8^E AVENUE ENTRE LA 7^E AVENUE ET LA 4^E RUE »

Monsieur le conseiller Marcel Rainville donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement d'emprunt numéro 603 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et de reconstruction des ouvrages de voirie sur la 8^e avenue entre la 7^e avenue et la 4^e rue »



**09/03/084 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 539-1
INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 539 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL »**

CONFORMÉMENT à l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le projet de règlement numéro 539-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 539 sur le traitement des membres du conseil municipal » est présenté par monsieur le conseiller Marcel Rainville, lequel a donné avis de motion lors de la séance ordinaire du 10 février 2009.

**09/03/085 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 539-1
INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 539 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL »**

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 539-1, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 539-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 539 sur le traitement des membres du conseil municipal ».

QUE des copies du règlement numéro 539-1 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

**09/03/086 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-6 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 580, AFIN DE PERMETTRE DANS LA ZONE H-70
LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMPORTANT UN
MAXIMUM DE 10 LOGEMENTS SUR 2 ÉTAGES EN
CONTIGUS »**

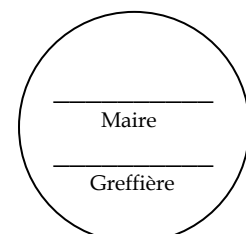
Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 580-6, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 580-6 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de permettre dans la zone H-70 la construction d'un immeuble comportant un maximum de 10 logements sur 2 étages en contigus ».



QUE des copies du règlement numéro 580-6 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/03/087 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-7 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-18 POUR Y INCLURE LE LOT NUMÉRO 1 575 919 COMPRIS DANS LA ZONE C-27 »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du second projet de règlement numéro 580-7, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-7 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- d'agrandir la zone C-18 pour y inclure le lot numéro 1 575 919 compris dans la zone C-27;
- de remplacer la codification de l'usage 6397 (Service de location d'automobiles et de camions) par les codifications 6353 (Service de location d'automobiles et mini-fourgonnettes) et 6355 (Service de location de camions);
- de modifier la grille des usages et normes C-18 pour permettre un usage spécifiquement autorisé sur le lot 1 575 919 ».

ADOPTÉE

09/03/088 MANDAT À « INNOVISION+ » POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE LORS DE L'ÉLECTION RÉGULIÈRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009

IL EST

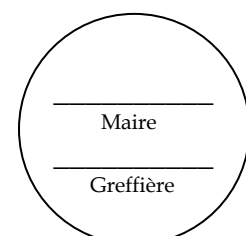
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « INNOVISION+ » pour la fourniture de services professionnels pour le soutien technique en vue de l'élection régulière du 1^{er} novembre 2009, au coût de 8812,50\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 25 février 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9505,95\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-140-00-410.

ADOPTÉE



09/03/089 MANDAT À M^E JEAN-PIERRE ST-AMOUR POUR LE SOUTIEN JURIDIQUE LORS DE L'ÉLECTION RÉGULIÈRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER M^e Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés pour agir en qualité d'adjoint à la présidente d'élection et pour le soutien juridique de l'élection régulière du 1^{er} novembre 2009 pour un montant forfaitaire de 2500\$, plus les déboursés et taxes applicables et un tarif horaire de 200\$ pour toutes demandes additionnelles, le tout conformément à leur offre de service datée du 7 novembre 2008.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-410.

ADOPTÉE

09/03/090 MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS « AUMAIS, CHARTRAND » EN TANT QUE PROCUREURS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE COMTÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RECONDUIRE, jusqu'au 31 décembre 2009, le mandat de la firme d'avocats « Aumais, Chartrand », en tant que procureurs pour la ville de L'Île-Perrot à la cour municipale régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, à un tarif mensuel de 708,33\$, plus les taxes applicables et à un taux horaire de 125,00\$ en ce qui concerne les causes pouvant être portées en appel.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-120-00-412

ADOPTÉE

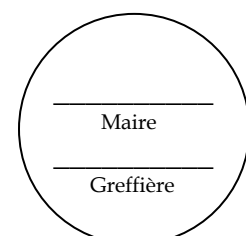
09/03/091 ASSISTANTE GREFFIÈRE - NOMINATION DE MADAME DANIELLE RIOUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE NOMMER madame Danielle Rioux, assistante greffière durant la période d'absence de madame Lucie Coallier, greffière et de monsieur André Morin, directeur général.

ADOPTÉE



09/03/092 ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS PAR LA CSST POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le rapport de la bibliothécaire daté du 25 février 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de divers équipements recommandés par la CSST pour la bibliothèque municipale au coût total de 4037,34\$, toutes taxes incluses.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3858,50\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans à compter de l'année qui suit la dépense.

ADOPTÉE

09/03/093 ACHAT DE MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le rapport de la bibliothécaire daté du 2 février 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de divers mobiliers et équipements de bureau pour la bibliothèque municipale au coût total de 4787,03\$, toutes taxes incluses.

D'AUTORISER à cette fin une dépense 4574,98\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans à compter de l'année qui suit la dépense.

ADOPTÉE

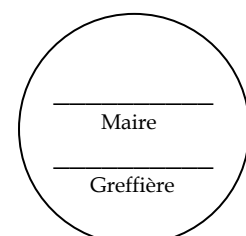
09/03/094 ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE 2009 - CONVENTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la municipalité, la convention à intervenir entre la ville de L'Île-Perrot et la Communauté métropolitaine de Montréal, pour le projet d'orthophotographie métropolitaine 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 1400\$ pour la durée de la convention.



D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-610-00-411 (services professionnels).

ADOPTÉE

09/03/095 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 117, RUE DE NEUVILLE (LOT 1 577 318)

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 117, rue de Neuville, lot 1 577 318;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 14 février 2009, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 3 mars 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 117, rue de Neuville, à l'effet :

- réduire la marge nord-ouest du garage à 1,23 mètre au lieu de 3 mètres;

le tout tel que démontré au plan portant le numéro B 5324-3, minute 12 244, daté du 4 novembre 2008, préparé par Arsenault Bourbonnais Inc., arpenteurs-géomètres.

D'ABROGER la résolution numéro 07/07/207 intitulée : « Demande de dérogation mineure - 117, rue de Neuville (lot 1 577 318) ».

QUE cette acceptation est conditionnelle à ce que l'agrandissement du 2^e étage ne dépasse pas la hauteur de l'immeuble adjacent.

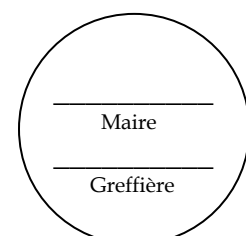
ADOPTÉE

09/03/096 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 110, GRAND BOULEVARD (LOT 1 575 785) - PÉTRO-CANADA

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 110, Grand boulevard, lot 1 575 785;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 14 février 2009, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;



CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 3 mars 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les demandes de dérogations mineures affectant l'immeuble sis au 110, Grand boulevard, de la façon suivante :

1. Enseigne détachée :

- réduire à ,635 mètre au lieu de 1,270 mètre le boitier du franchisé « Tim Hortons »;
- enlever les panneaux en alucobond à la base de l'enseigne;
- prévoir un aménagement horticole à la base de l'enseigne;
- permettre une superficie totale de 4,04 mètres carrés au lieu de 2, 5 mètres carrés;

le tout selon le plan numéro 0012083m11/2 daté du 18 décembre 2008 et préparé par Enseignes Transworld.

2. Enseignes sur marquise :

- permettre une hauteur de 1,85 mètre au lieu de 0,75 mètre et une superficie de 3,6 mètres carrés au lieu de 3 mètres carrés;

le tout selon le plan numéro Vella-L'Île-Perrot, daté du 26 février 2008 et préparé par la compagnie Fiducie Immobilière Vella.

ADOPTÉE

09/03/097 RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE MOBILIER

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation en date du 20 février 2009;

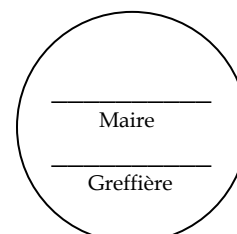
CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 6 mars 2009 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière daté du 10 mars 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ADJUGER le contrat pour l'achat de mobilier à la compagnie « Cogestam », sise au 7900, boulevard Taschereau, à Brossard (Québec), J4X 1C2, en retranchant la section 8, soit les fauteuils pour l'accueil, au coût de 30 618,75\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 2 mars 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 33 029,97\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

09/03/098 RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION DE FINANCEMENT POUR ACCESSOIRES ET MOBILIER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le financement d'un montant maximum de 10 000,00\$, net de ristourne, à même le surplus, pour l'achat des accessoires et du mobilier suivants :

- Classeur pour plans (1)
- Tables et chaises pour la salle des employés
- Réfrigérateur pour la salle des employés
- Réfrigérateur pour la salle de conférence
- Chaise ergonomique pour la greffière
- Supports pour écrans d'ordinateurs
- Mécanisme pour exposer les plans
- Signalisation interne (bureau, toilette, etc.)
- Divers

ADOPTÉE

09/03/099 RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS DES PORTES

IL EST

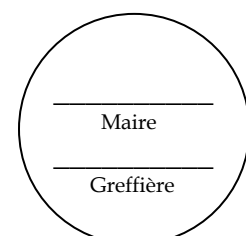
PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un système de contrôle des accès pour les entrées chez « Intelgest », sis au 8619, rue Joseph-Quintal, à Montréal (Québec), H2M 2M9, au coût de 4955,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 16 février 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5345,21\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE



09/03/100 RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - SYSTÈME D'ALARME

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Intelgest », sise au 8619, rue Joseph-Quintal, à Montréal (Québec), H2M 2M9, pour la fourniture et l'installation d'un système d'alarme à l'hôtel de ville au coût de 3750,40\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 6 février 2009.

QUE le fournisseur doit récupérer et utiliser les équipements existants.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4045,74\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

09/03/101 MAILLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR BOULEVARD PERROT NORD - ENGAGEMENT DE LA VILLE AUPRÈS DU MDDEP

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INFORMER le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la ville de L'Île-Perrot s'engage à transmettre, lorsque les travaux de maillage du réseau d'eau potable dans le secteur du boulevard Perrot Nord seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

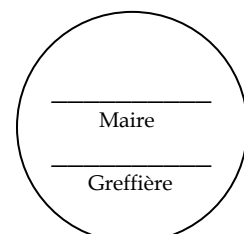
09/03/102 MAILLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR BOULEVARD PERROT NORD - AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Bernard Lefebvre, ingénieur de la firme CDGU Inc., à présenter et à signer pour et au nom de la ville de L'Île-Perrot, la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux de maillage du réseau d'eau potable dans le secteur du boulevard Perrot Nord.

ADOPTÉE



09/03/103 MAILLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE PARC MICHEL-MARTIN – ENGAGEMENT DE LA VILLE AUPRÈS DU MDDEP

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INFORMER le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la ville de L'Île-Perrot s'engage à transmettre, lorsque les travaux de maillage du réseau d'eau potable dans le parc Michel-Martin seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

09/03/104 MAILLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE PARC MICHEL-MARTIN – AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Bernard Lefebvre, ingénieur de la firme CDGU Inc., à présenter et à signer pour et au nom de la ville de L'Île-Perrot, la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux de maillage du réseau d'eau potable dans le parc Michel-Martin.

ADOPTÉE

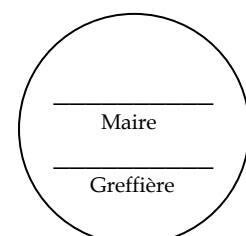
09/03/105 MANDAT À CDGU POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET BOUCLAGE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DANS LE PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme CDGU Ingénierie Urbaine, sise au 4, rue St-Michel, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour la fourniture de services professionnels pour la préparation du plan et du devis et pour la surveillance des travaux de remplacement et de bouclage de la conduite d'eau potable ainsi que la construction d'un nouveau branchement électrique souterrain et la relocalisation de la distribution et du contrôle des réseaux d'éclairage dans le parc Michel-Martin, au coût de 22 100,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 4 février 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 840,38\$ nette de ristourne.



QUE ce projet soit financé à 50% par une subvention et à 50% par le surplus.

ADOPTÉE

09/03/106 MANDAT À AQUA DATA POUR L'ANALYSE COMPARATIVE DES DIFFÉRENTES APPROCHES POUR L'ÉVALUATION HYDRAULIQUE DE RÉSEAU D'AQUEDUC

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Aqua Data », sise au 95, 5^e avenue, à Pincourt (Québec), J7V 5K8 pour la fourniture de services professionnels pour réaliser avec la Ville de L'Île-Perrot, un projet de développement de connaissances dans le cadre du programme de subvention « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale », volet FIMR2, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qui consiste à réaliser une analyse comparative des différentes approches d'évaluation de la performance hydraulique d'un réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE

09/03/107 MANDAT À LABORATOIRE A.B.S. INC. POUR LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE DE NEIGE USÉE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Laboratoire A.B.S. Inc. » de Vaudreuil-Dorion pour la caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine au lieu d'élimination des neiges du site de neiges usées au coût de 8760,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 18 décembre 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9449,85\$ nette de ristourne.

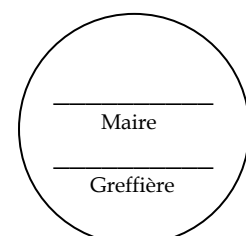
D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général, au poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE

09/03/108 MANDAT À INSPEC SOL POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE LA 8^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement



DE MANDATER la firme « Inspec Sol Inc. », sise au 4600, boulevard de la Côte-Vertu, à Montréal (Québec), H4S 1C7, pour la fourniture de services professionnels pour une description factuelle de la structure de chaussée et des sols d'infrastructure de la 8^e avenue, au coût de 7115,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 10 février 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7675,31\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-311-00-411.

ADOPTÉE

09/03/109 MANDAT À GENIVAR POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 22^E AVENUE – HONORAIRES ADDITIONNELS

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 24 février 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONSENTIR à la firme d'ingénieurs « Genivar », dans le cadre de leur mandat pour les travaux de réfection d'une partie de la 22^e avenue, des honoraires additionnels de 5500,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de service complémentaire datée du 26 janvier 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5933,13\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

09/03/110 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE BALAYAGE ET LE DÉSHÉRBAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation en date du 4 février 2009;

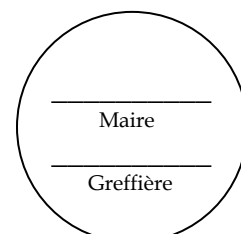
CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 16 février 2009 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT la conformité de l'ensemble des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général daté du 23 février 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ADJUGER le contrat pour les travaux de balayage et de désherbage de la chaussée à la compagnie « Entretien J.R. Villeneuve Inc. », sise au 906, Jacques Paschini, à Bois-des-Filion (Québec), J6Z 4W4, à un taux horaire de 70,00\$, conformément à leur soumission datée du 12 février 2009.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

09/03/111 ACHAT D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR 2003 POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un chariot élévateur 2003 pour le service de la voirie chez le fournisseur « Fermetco Inc. », sis au 1500, rue Norman, à Lachine (Québec), J7A 4N2, au coût de 13 500,00\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 14 563,13\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans à compter de l'année qui suit la dépense.

ADOPTÉE

09/03/112 ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST

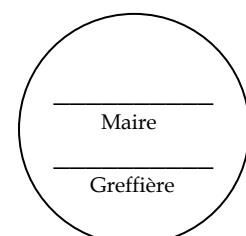
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un véhicule usagé de marque Ford Éconoline E150 Cargo, de l'année 2007 chez le concessionnaire automobile « Avantage Ford Inc. », sis au 30, boulevard Don-Quichotte, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 6N5, au coût de 17 995,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 3 février 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 19 412,11 » nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans à compter de l'année qui suit la dépense.

ADOPTÉE



Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h 05 à 20 h 30.

09/03/113 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 20 h 30.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

